



17 % d'aires protégées au Québec : une note de 3/7 au Bas-Saint-Laurent

Rimouski, 17 décembre 2020 — Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) salue l'atteinte de la cible de 17 % d'aires protégées au Québec annoncée par le gouvernement provincial aujourd'hui. Il souligne l'effort consenti pour inclure des aires protégées au sud du fleuve Saint-Laurent. Mais sur le plan régional, le travail est à moitié fait. D'une même voix, les Bas-Laurentiens demandent depuis sept ans la protection de sept territoires d'intérêt. Or, la note de 3/7 qu'obtient le ministère en cette année charnière pour les aires protégées indique que l'action doit se poursuivre.

Des territoires issus d'un consensus régional

Deux des **territoires retenus** dans la région sont des rivières à saumon ancrées dans de profondes vallées bordées de plateaux forestiers, soient les rivières Assemetquagan et Patapédia. Le troisième territoire est constitué des sommets des Chic-Chocs à l'ouest du Parc national de la Gaspésie, situé de part et d'autre de la rivière Cap-Chat. Sa conservation couvrira une partie supplémentaire de l'habitat du caribou de la Gaspésie, une espèce en voie de disparition. Pour les trois aires protégées annoncées, le CREBSL espère que les limites convenues régionalement seront respectées afin de préserver les écosystèmes et les espèces désirés.

« Le CREBSL salue cette annonce car il travaille depuis plus d'une décennie dans cette démarche avec l'aide de nombreux partenaires régionaux et nationaux, mais il reste encore quatre territoires d'importance à protéger au Bas-Saint-Laurent », déclare Patrick Morin, directeur adjoint du CREBSL.

Les **grands oubliés** sont d'abord les territoires du Lac-de-L'Est et de Duchénier, qui sont les fers de lance de la Municipalité de Mont-Carmel et de Terfa, un organisme à but non lucratif né de la fusion entre la Réserve faunique Duchénier et du Canyon des Portes de l'Enfer. Ces derniers ont basé leur développement stratégique sur la protection de ces joyaux de biodiversité. Deux autres territoires de grande importance restent également à conserver, soient les rivières Causapscal et Cascapédia.

Permis pétroliers

Lors d'importantes consultations publiques tenues en 2013, [sept territoires d'intérêt ont fait l'objet d'un large consensus régional](#). Le CREBSL juge que le gouvernement a choisi la facilité en retenant les trois territoires sur lesquels les licences d'exploration pétrolière étaient

inexistantes. En 2016, le CREBSL avait réalisé une [étude démontrant que ces permis faisaient obstacle à la conservation](#).

Le CREBSL rappelle l'importance de finaliser le travail amorcé au Bas-Saint-Laurent en 2013 . Le consensus régional doit avoir priorité sur les droits émis sur le territoire. Pour ce faire, le CREBSL demande la collaboration active des partenaires régionaux, des ministères et du gouvernement afin de compléter cet important projet bas-laurentien, et ce, dans les meilleurs délais.

À propos du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL)

Le CREBSL est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable créé à la suite d'une volonté régionale en 1977. Aujourd'hui, il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui comprend seize CRE, regroupant plus de 1 000 organismes. À titre d'organisme-conseil, le CREBSL avise tout intervenant concerné par l'environnement et il soutient les principes du développement durable auprès de la communauté et des instances décisionnelles. Pour en savoir plus : crebsl.com

- 30 -

Étude sur les permis pétroliers :

http://www.crebsl.com/documents/pdf/foret/rapport_permis_petroliers_crebsl-snap_2016-03-14.pdf

Démarche régionale des aires protégées : http://crebsl.com/aires_protegees/

Informations :

Patrick Morin, directeur adjoint

Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

(418) 732-9137

patrick.morin@crebsl.com